

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU

- Séance du 08 avril 2009
- Date de convocation 1er avril 2009
- Secrétaire : DESMOTTES Gilles

Sécurisation du Bourg

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide pour la sécurisation du bourg de se donner un temps de réflexion pour procéder à l'analyse des idées retenues :

- zone 30 en coeur de bourg
- zone avec bande rugueuse
- indicateur de vitesse autonome
- aménagement des entrées de bourg

et de contacter la direction des routes départementales pour plus de renseignements.

Projet zone humide

Le conseil municipal donne son accord pour étudier le principe d'acquisition d'un terrain au Vivier Morand dans le but d'en faire un aménagement de zone humide à caractère pédagogique.

Cette acquisition se ferait en collaboration avec le département et l'agence de l'eau.

Contrat de territoire et contrat d'objectif touristique

Le conseil municipal autorise le maire à signer les contrats cités ci-dessus concernant l'extension du réseau d'assainissement "Village Catrel et la création du gîte d'étape.

Itinéraire équestre sur la commune

Le Maire expose au conseil municipal le projet de route des abbayes à cheval après en avoir débattu le conseil municipal donne son accord.

Point sur locations des logements communaux

Un T 3 et un T4 vont se libérer, s'adresser en mairie

Tables de pique-nique

La commune va acquérir des tables de pique-nique qui seront en place auprès du terrain de la chaufferie, terrain quartier St Jacques et lotissement St gilles.

Dossier AEU et Programme d'aménagement et logements

Deux entreprises ont répondu. Le Maire présente une étude comparative des 2 propositions techniques.

Les propositions financières sont les suivantes :

AEU

- AFCE/NIS : 22500 HT
- PLANIS : 22000HT

Programme d'aménagement et logements

- AFCE/SIA : 14000HT
- PLANIS : 3500HT

Le conseil après en avoir délibéré décide de retenir à l'unanimité moins une abstention PLANIS pour les 2 dossiers.

Il est rappelé que l'ADEME subventionne l'étude AEU au taux de 70%

IMPOTS LOCAUX

Compte tenu de la situation économique actuelle et des difficultés financières qui en découlent pour la population, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les différents taux communaux relatifs à la fiscalité locale